



COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE
(CEPEJ)

QUESTIONNAIRE POUR ÉVALUER LES SYSTÈMES JUDICIAIRES 2007

Pays : Grèce

Correspondant national

Nom Prénom : **TZIOKAS Efthymios**

Profession :

Organisation : **Ministry of Justice**

E-mail : **etziokas@justice.gov.gr**

N° Téléphone :

Nom Prénom : **PAPPA Xanthippe**

Profession : **International Organisations**

Organisation : **Ministry of justice**

E-mail : **xpappa@justice.gov.gr**

N° Téléphone : **+30 210 77 67 484**

Nom Prénom : **ARVANITI Maria**

Profession : **Head International Organisations**

Organisation : **Ministry of justice**

E-mail : **marvaniti@justice.gov.gr**

N° Téléphone : **+30 210 77 67 310**

1. Données démographiques et économiques

1. 1. Généralités

1. 1. 1. Habitants et informations économiques

1) Nombre d'habitants

11125179

2) Dépenses publiques totales annuelles de l'Etat/le cas échéant dépenses publiques des collectivités territoriales ou entités fédérales (en €)

	Montant
Niveau national	10885300000
Niveau territorial / entités	

3) PIB par habitants (en €)

19194

4) Salaire moyen brut annuel (en €)

23037

5) Taux de change de la monnaie nationale (zone non Euro) en € au 1 janvier 2007

Veillez indiquer les sources des questions 1 à 4

NATIONAL STATISTICAL SERVICE
Q1 - (1.1.2006)

1. 2. Données budgétaires relatives au système judiciaire

1. 2. 2. Budgets (tribunaux, ministère public, aide judiciaire, frais)

6) Budget total annuel approuvé et alloué à l'ensemble des tribunaux (en €)

332875000,00

7) Veuillez préciser

SALARIES AND FUNCTIONAL COSTS.

8) Le budget approuvé pour les tribunaux inclut-il les postes suivants? Veuillez préciser pour chaque poste (ou pour certains d'entre eux) les montants concernés:

Budget public annuel alloué aux salaires (bruts)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	322950000
Budget public annuel alloué aux nouvelles	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	

technologies de l'information (équipements, investissements, maintenance)		4345000
Budget public annuel alloué aux frais de justice	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	4600000
Budget public annuel alloué aux bâtiments (maintenance, budget de fonctionnement)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	4600000
Budget public annuel alloué à l'investissement en nouveaux bâtiments (tribunaux)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	2500000
Budget public annuel alloué à la formation	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	160000
Autres (Veuillez préciser)	<input type="checkbox"/> Oui	

9) Le budget public annuel alloué à l'ensemble des tribunaux a-t-il été modifié (augmentation – diminution) lors des cinq dernières années ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser (par exemple en fournissant une indication sur l'augmentation ou la diminution du budget lors des cinq dernières années)

THERE IS A 3% INCREASE EVERY YEAR.

10) Existe-t-il une règle générale selon laquelle une personne doit payer une taxe ou des frais pour intenter une procédure devant une juridiction de droit commun :

en matière pénale ?

en matière autre que pénale ?

Si oui, existe-t- il des exceptions ? Veuillez préciser:

- COURTSTAMP FOR REAL ACTION
- FEE FOR REAL ACTION IN CIVIL COURTS
- FEE FOR JUDICIAL PROCEEDINGS AGAINST COURT DECISIONS

11) Si oui, veuillez préciser le montant annuel des frais (ou taxes) perçus par l'Etat (en €)

12) Budget total annuel approuvé pour l'ensemble du système de justice (en €)

332875000,00

13) Budget public annuel approuvé et alloué à l'aide judiciaire (en €)

1700000,00

14) Si possible, veuillez préciser

	le budget public annuel alloué à l'aide judiciaire dans les affaires pénales	le budget public annuel alloué à l'aide judiciaire dans les affaires autres que pénales
Montant		

15) Le budget public annuel alloué à l'aide judiciaire est-il compris dans le budget des tribunaux ?

- Oui
 Non

16) Budget public annuel approuvé et alloué au Ministère public (en €)**17) Le budget public annuel alloué au Ministère public est-il compris dans le budget des tribunaux ?**

- Oui
 Non

18) Instances formellement responsables des budgets alloués aux tribunaux :

	Préparation du budget global des tribunaux	Adoption du budget global des tribunaux	Gestion et répartition du budget entre les tribunaux	Evaluation de l'utilisation du budget au niveau national
Ministère de la justice	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre ministère	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Parlement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cour Suprême	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conseil Supérieur de la Magistrature	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tribunaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Organisme d'inspection	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

19) Si autre ministère et/ou organisme d'inspection et/ou autre, veuillez préciser (suite de la question 18):

MINISTRY OF ECONOMY AND FINANCE

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus**
- **les caractéristiques de votre système budgétaire et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années**
- **si possible un organigramme avec une description des compétences des différentes instances responsables des procédures budgétaires**

Veillez indiquer les sources pour les questions 6, 7, 13 et 16

2. Accès à la justice

2. 1. Aide judiciaire

2. 1. 1. Principes

20) L'aide judiciaire concerne-t-elle :

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
Représentation devant les tribunaux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Conseil juridique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

21) Si autres, veuillez préciser (suite de la question 20) :

LAW 3226/2004 ART.5 REGARDING PROSECUTORS ON DUTY AND PROSECUTORS SUPERVISORS IN PENITENTIARY INSTITUTIONS WHO COULD PROVIDE CONSULTATIVE SERVICES, 2. THE GRANTING OF LEGAL AID IN CIVIL & COMMERCIAL CASES COMPRISES, IF SPECIFICALLY REQUESTED THE APPOINTMENT OF A COUNSEL, NOTARY PUBLIC AND COURT BAILLIF, WHO SHALL BE ORDERED TO REPRESENT THE BENEFICIARY TO DEFEND HIM/HER IN COURT AND GRANT NEEDED ASSISTANCE

22) L'aide judiciaire prévoit-elle la couverture ou l'exonération des frais de justice?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser:

EXONERATION IN CIVIL AND COMMERCIAL CASES INCLUDES SPECIFICALLY (COURT) STAMP FEES, WRIT FEES AND THEIR SUPERADDITIONS, WITNESSES, EXPERT FEES OR APPOINTED ADVOCATE, NOTARY PUBLIC OR COURT BAILLIF AND THE OBLIGATION OF GUARANTEE FOR SUCH FEES (ART.9 PAR.2 OF THE ABOVE LAW)

23) Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire pour des frais relatifs à l'exécution des décisions de justice ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

AS ABOVE 9.22

24) Nombre d'affaires ayant bénéficié de l'aide judiciaire publique octroyée au niveau national, régional ou local:

--	--

Total	
En matière pénale	
En matière autre que pénale	

25) En matière pénale, toute personne qui n'en a pas les moyens peut-elle bénéficier de l'assistance gratuite (ou financée par un budget public) d'un avocat ?

- Oui
 Non

26) Votre pays procède-t-il à un examen des revenus et biens du demandeur avant d'octroyer l'aide judiciaire :

	Non	Oui	Total
en matière pénale ?		X	
en matière autre que pénale ?		X	

27) En matière autre que pénale, est-il possible de refuser l'aide judiciaire pour absence de bien-fondé de l'action (par exemple pour caractère abusif de l'action en justice)?

- Oui
 Non

28) Si oui, la décision pour accorder ou refuser est-elle prise par :

- le tribunal ?
 une instance extérieure au tribunal ?
 une instance mixte tribunal/organe externe ?

29) Existe-t-il un système privé d'assurance de protection juridique permettant aux justiciables de financer une action en justice?

- Oui
 Non

Veillez préciser :

30) La décision judiciaire peut-elle porter sur la manière dont les frais de justice payés par les parties au cours de la procédure seront partagés :

	oui	non
en matière pénale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
en matière autre que pénale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus
- les caractéristiques de votre système d'aide judiciaire et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années

BENEFICIARY: CITIZENS WITH LOW INCOME WHO ARE CITIZENS OF A) COUNTRIES MEMBERS OF THE E.U., B) OF THIRD COUNTRIES OR FOREIGNERS, SINCE THEY HAVE PERMANENT HOME OR LIVE WITHIN THE EUROPEAN UNION'S TERRITORY. LAW 3226/2004 MAKES EXCEPTION WHEN IT COMES TO ADMINISTRATIVE CASES

THE LEGISLATION PROVIDES (ART.12 OF LAW 3226/04) -'CLEARING': 1. CLEARING OF LITIGATION COSTS SHALL BE EFFECTED ACC. TO APPLICABLE PROVISIONS ON A CASE BY CASE BASIS AND SHALL INCLUDE COSTS DISPENSED WITH BY THE BENEFICIARY, AS WELL AS COMPENSATION OF COUNSEL AND ANY OTHER PERSON TO BE BORNE BY THE STATE, ACC. TO THE PROVISIONS OF THAT LAW, 2. IF THE JUDGEMENT RENDERED IMPOSES LITIGATION COSTS AGAINST THE BENEFICIARY'S OPPONENT OR ANY OTHER PERSON, THEN THE COSTS DISPENSED WITH BY THE BENEFICIARY, AS WELL AS COMPENSATION OF COUNSEL AND ANY OTHER PERSON TO BE BORNE BY THE STATE, SHALL BE ADJUDICATED IN FAVOUR OF THE STATE AND SHALL BE COLLECTED BY THE STATE, ACC. TO THE PROVISIONS APPLIED TO THE COLLECTION OF PUBLIC REVENUES.

Veillez indiquer les sources pour les questions 24 et 26

MINISTRY OF JUSTICE

2. 2. Usagers des tribunaux et victimes

2. 2. 1. Droit des usagers et victimes

31) Existe-t-il des sites/portails Internet officiels (ex: Ministère de la Justice, etc.) à partir desquels le public a accès gratuitement (Veillez précisez les adresses Internet) :

aux textes juridiques (codes, lois, règlements, etc.) ? oui

à la jurisprudence des hautes juridictions ? oui

à d'autres documents (par exemple formulaires) ? oui

32) Votre système prévoit-il une obligation d'information des parties concernant les délais prévisibles de la procédure judiciaire ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser:

33) Existe-t-il un système d'information spécifique, public et gratuit, pour informer et aider les victimes d'infractions?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser:

IN THE CASES OF CRIMES IN FAMILY GENERAL INFORMATION IS PROVIDED BY SOCIAL WORKERS (FAMILY CONSULTANTS) FROM WELFARE SERVICES. THERE IS ALSO PROMPT PROVISION OF SPECIALIZED INFORMATION SERVICES, COUNSELLING AND SOCIAL SUPPORT TO WOMEN-VICTIMS OF TRAFFICKING WITH THE OBJECTIVE OF THEIR SOCIAL AND PRIMARILY OCCUPATIONAL INTEGRATION. A CAMPAIGN HAS BEGUN IN ORDER TO INFORM THE PUBLIC ABOUT HUMAN TRAFFICKING. TWO COUNSELLING CENTRES FOR BATTERED WOMEN ARE OPERATING IN ATHENS AND PIRAEUS, PROVIDING PSYCHOLOGICAL AND SOCIAL SUPPORT TO THE VICTIMS.

34) Existe-t-il des modalités favorables particulières applicables, au cours des procédures judiciaires, aux catégories de personnes vulnérables suivantes :

	Dispositif d'information	Modalités d'audition	Droits procéduraux	Autres
Victimes de viol	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Victimes du terrorisme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfants/Témoins/Victimes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Victimes de violence domestique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Minorités ethniques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Personnes handicapées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Délinquants mineurs	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

35) Votre pays dispose-t-il d'une procédure d'indemnisation des victimes d'infractions ?

- Oui
 Non

36) Si oui, cette procédure d'indemnisation consiste-t-elle en

- un dispositif public ?
 une décision du tribunal ?
 un dispositif privé ?

Si oui, quels sont les types d'affaires entrant dans le cadre de cette procédure ?

THERE IS A COMPENSATION PROCEDURE FOR VICTIMS OF CRIMES RELATED TO ACTIONS OF TERRORISM.

THE PROCEDURE UNDER 36 CONCERNS CRIMES OF PROPERTY'S DAMAGE, COMPENSATION CONSISTS IN PRIVATE FUND, IN CASE THERE IS A PRIVATE INSURANCE.

37) Existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement des dommages et intérêts prononcés par les juridictions pour les victimes?

Oui

Non

si oui, veuillez préciser :

38) Le procureur a-t-il un rôle spécifique au regard des victimes (protection et assistance)?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

CONCERNING HUMAN TRAFFICKING CASES, TWO PUBLIC PROSECUTORS WERE ASSIGNED TO DEAL WITH THE PHENOMENON.

39) Les victimes d'infractions peuvent-elles contester une décision du procureur de classer une affaire ?

Oui

Non

Si oui, veuillez spécifier :

TO A SUPERIOR PUBLIC PROSECUTOR.

2. 2. 2. Confiance des citoyens dans leur justice

40) Existe-t-il un système d'indemnisation pour les usagers dans les circonstances suivantes :

- durée excessive de la procédure ?
- non exécution des décisions de justice?
- arrestation injustifiée ?
- condamnation injustifiée ?

Si oui, veuillez préciser (dispositif, tarif journalier) :

As a form of compensation for any delay of the administration to abide with the court judgment, the imposition of a fine is adjudicated by a committee of judges of the highest rank.

DAILY COMPENSATION IS ADJUDICATED IN CASES OF WRONGFUL ARREST AND WRONGFUL CONDEMNATION

CIVIL RESPONSIBILITY OF THE STATE FOR COMPENSATION (ART.3 PAR.3 OF LAW 3068/2002)

41) Votre pays a-t-il mis en place des enquêtes auprès des usagers ou des professions juridiques (juges, avocats, fonctionnaires, etc.) pour mesurer leur confiance dans la justice et leur degré de satisfaction par rapport au service rendu ?

- Enquêtes (de satisfaction) auprès des juges
- Enquêtes (de satisfaction) auprès du personnel des tribunaux
- Enquêtes (de satisfaction) auprès des procureurs
- Enquêtes (de satisfaction) auprès des avocats
- Enquêtes (de satisfaction) auprès des citoyens (visiteurs des tribunaux)
- Enquêtes (de satisfaction) auprès d'autres usagers des tribunaux

Si possible, veuillez préciser leurs titres, comment se les procurer, etc :

42) Si possible, veuillez préciser :

	Oui (Enquêtes systématiques : par exemple annuelles)	Oui (enquêtes occasionnelles)
Enquêtes au niveau national	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enquêtes au niveau des tribunaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

43) Existe-t-il un dispositif national ou local permettant de déposer une plainte sur la performance (par exemple la durée des procédures) ou sur le fonctionnement du système judiciaire (par exemple le traitement d'une affaire par un juge)?

- Oui
 Non

44) Si oui, veuillez préciser :

	Délai pour répondre (Oui)	Délai pour traiter la plainte (Oui)
Tribunal concerné	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Instance supérieure	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ministère de la Justice	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conseil supérieur de la magistrature	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres organisations extérieures (ex. médiateur)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pouvez-vous donner quelques éléments d'information sur l'efficacité de cette procédure de plainte ?

ACC. TO LAW 3327/2005 IT IS PROVIDED THAT AFTER A PERIOD OF 8 MONTHS FOR ISSUING A DECISION IN A CIVIL CASE, THE JUDGE MUST RETURN THE LEGAL DEED, OTHERWISE THIS IS REMOVED THROUGH A DECISION OF THE JUDGE WHO PRESIDES THE COURT OR THE CHAIRMAN OF THE THREE MEMBER COUNCIL OF ADMINISTRATION.COURT INSPECTION

3. Organisation des tribunaux

3. 1. Fonctionnement

3. 1. 1. Tribunaux

45) Nombre de tribunaux considérés comme entités juridiques (structures administratives) et implantations géographiques (compléter le tableau)

	Nombre total
Tribunaux: de droit commun de 1ère instance (entités juridiques)	435
Tribunaux: spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)	4
Tous les tribunaux (implantations géographiques)	435

46) Veuillez préciser les différentes sphères de spécialisation (et, si possible, le nombre de tribunaux concernés)

THE STRUCTURE OF THE GREEK COURTS IS AS FOLLOWS:

A) CIVIL COURTS

1. CIVIL COURT OF FIRST INSTANCE (1 JUDGE-3 MEMBERS),MAGISTRATES COURT,2. COURT OF APPEAL,3. SUPREME COURT (AREIOS PAGOS)

B) CRIMINAL COURTS

1.MAGISTRATES COURT,2. MISDEMEANOUR COURT (1 JUDGE-3 MEMBERS),3. CRIMINAL COURT OF APPEAL (3 MEMBERS-5 MEMBERS),4. FIRST INSTANCE JURY COURT,5. SECOND INSTANCE JURY COURT,6. CRIMINAL COURT OF MINORS,7. MARTIAL COURTS,8. SUPREME COURT (AREIOS PAGOS),

C) ADMINISTRATIVE COURTS

1. COURT OF FIRST INSTANCE (1 JUDGE-3 MEMBERS), 2.COURT OF APPEAL,3.COURT OF AUDITORS,4.SUPREME COURT(COUNCIL OF THE STATE)

First instance courts of Civil and Criminal Courts = 63

First Instance Courts of Administrative Courts = 30

District Courts = 301

Misdemeanour Courts = 41

total = 435

47) Une réforme dans la structure des tribunaux est-elle envisagée (par exemple une diminution du nombre de tribunaux (implantations géographiques) ou une réforme de la compétence des tribunaux).

Oui

Non

Si oui, veuillez spécifier :

48) Nombre de tribunaux de 1ère instance compétents pour une affaire concernant :

	Nombre
un recouvrement d'une petite créance	
un licenciement	
un vol avec violence	

Veillez préciser ce qu'est une petite créance dans votre pays (ne répondre que si la définition a changé par rapport à l'exercice d'évaluation précédent):

THERE ARE 310 COUNTY COURTS.

Veillez indiquer les sources pour la question 45

MINISTRY OF JUSTICE

3. 1. 2. [Juges, personnels tribunaux](#)

49) Nombre de juges professionnels siégeant en juridiction (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents)

3163

50) Nombre de juges professionnels exerçant à titre occasionnel et rémunérés comme tel:

	Nombre
donnée brute	
si possible, donnée en équivalent temps plein	

51) Veillez préciser (ne répondre que si l'information a changé par rapport à l'exercice d'évaluation précédent):

THERE ARE 3.692 JUDGES, WITH THE EXCEPTION OF THE STATE AUDIT COUNCIL. PROFESSIONAL JUDGES ON AN OCCASIONAL BASIS DO NOT EXIST.

Q49- From the Directorate of Court Function and Judiciary of the Ministry of Justice, we can provide the following figures for the period 2004-2006:

Judicial Functionaries sitting in court 2004 2006

Civil and Criminal Courts

Judges 1.560 1.625

Prosecutors 519 527

Administrative Courts 864 913

District Courts 623 625

TOTAL 3.566 3.690

We would like to note that Prosecutors are also included in the number of Judicial Functionaries.

52) Nombres de juges non professionnels, non rémunérés (y compris "lay judges") percevant, le cas échéant, un simple défraiement. Veuillez préciser (ne répondre que si l'information a changé par rapport à l'exercice d'évaluation précédent):

THERE ARE NONE.

53) Votre système judiciaire prévoit-il un jury de jugement avec une participation des citoyens ?

- Oui
 Non

Si oui, pour quel(s) type(s) d'affaire(s) ?

THERE ARE CRIMINAL COURTS CONSISTING OF JUDGES AND CITIZENS CHOSEN BY LOT, FOR THE TRIAL OF FELONIES AND POLITICAL CRIMES (ART.97 OF THE GREEK CONSTITUTION)

54) Si possible, veuillez indiquer le nombre de citoyens ayant participé à de tels jurys pour l'année de référence?

55) Nombre de personnel non juge travaillant dans les tribunaux (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents)

6.500 PERSONS

56) Si possible, pouvez-vous distinguer ce personnel selon les 4 catégories suivantes:

personnels non juge (Rechtspfleger), chargé de tâches juridictionnelles ou para juridictionnelles, ayant des compétences autonomes et dont les décisions peuvent être susceptibles de recours Oui

personnels non juge chargés d'assister les juges (préparation des dossiers, assistance à l'audience, tenue des procès verbaux, aide à la préparation de la décision) à l'instar des greffiers Oui

personnels chargés de tâches relatives à l'administration et la gestion des tribunaux (gestion des personnels, gestion des moyens matériels y compris de l'informatique, gestion financière et budgétaire, gestion de la formation) Oui

personnels techniques Oui

Veuillez indiquer les sources pour les questions 49, 50, 52, 53 et 55

MINISTRY OF JUSTICE

3. 1. 3. Procureurs

57) Nombre de procureurs (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents)

527

58) D'autres personnes ont-elles des fonctions comparables à celles des procureurs ?

Oui

Non

Si oui, veuillez spécifier :

FOR PETTY OFFENCES (E.G. TRAFFICK ACCIDENTS), A SENIOR POLICE OFFICER CAN START THE PROSECUTION.

59) Nombre de personnels (non procureurs) attachés au Ministère public (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents)

1.710

Veillez indiquer les sources pour les questions 57 et 59

MINISTRY OF JUSTICE

3. 1. 4. Budget et Nouvelles technologies

60) Qui est responsable du budget du tribunal ?

	Préparation du budget	Arbitrage et répartition du budget	Gestion quotidienne du budget	Evaluation et contrôle de l'utilisation du budget
Conseil d'administration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Président du tribunal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Directeur administratif du tribunal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Greffier en chef	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

61) Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus

- si possible un organigramme avec une description des compétences des différentes instances responsables des procédures budgétaires au sein des tribunaux

62) Pour l'assistance directe au travail du juge/du greffier, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

	100% des tribunaux	+50% des tribunaux	-50% des tribunaux	- 10 % des tribunaux
Traitement de texte	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Base de données électronique pour la jurisprudence	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dossiers électroniques	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
E-mail	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Connexion internet	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

63) Pour l'administration et la gestion, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

	100% des tribunaux	+50% des tribunaux	-50% des tribunaux	-10% des tribunaux
Enregistrement des affaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Système d'information sur la gestion du tribunal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Système d'information financière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

64) Pour la communication entre le tribunal et les parties, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

	100% des tribunaux	+50% des tribunaux	-50% des tribunaux	-10% des tribunaux
Formulaire électronique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Site internet spécifique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres moyens de communication électronique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

65) Existe-t-il une institution centralisée responsable de la collecte de données statistiques concernant le fonctionnement des tribunaux et du système judiciaire? (ne répondre que si l'information a changé par rapport à l'exercice d'évaluation précédent)

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser le nom et les coordonnées de cette institution :

NATIONAL STATISTICAL SERVICE OF GREECE
 JUSTICE & PUBLIC ORDER SECTION- SOCIAL STATISTICS
 DIVISION
 46 PIREOS & EPONITON, 18510, PIRAEUS.

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus

- les caractéristiques de votre système judiciaire et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années

Veillez indiquer les sources pour les questions 62, 63 et 64

MINISTRY OF JUSTICE

3. 2. Suivi et évaluation

3. 2. 1. Suivi et évaluation

66) Les tribunaux doivent-ils établir un rapport annuel d'activités ?

- Oui
 Non

67) Existe-t-il un système régulier de suivi des activités des tribunaux concernant:

- le nombre de nouvelles affaires ?
 le nombre de décisions rendues ?
 le nombre d'affaires faisant l'objet d'un renvoi ?
 la durée des procédures (délais)?
 autre?

Veillez préciser:

JUDGES INSPECTION DEPT.

68) Existe-t-il un système régulier d'évaluation de l'activité (en termes de performance, rendement) de chaque tribunal?

- Oui
 Non

Veillez préciser

THE INSPECTORS AND THE COURTS COUNCIL INSPECTION

69) Concernant l'activité des tribunaux, avez-vous défini des indicateurs de performance?

- Oui
 Non

70) Veuillez préciser les 4 principaux indicateurs de performance et de qualité d'une bonne justice.

- Nouvelles affaires
 Durée des procédures (délais)
 Affaires terminées
 Affaires pendantes et stocks d'affaires
 Productivité des juges et des personnels des tribunaux
 Pourcentage d'affaires traitées par un juge unique
 Exécution des décisions pénales
 Satisfaction du personnel des tribunaux
 Satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaux)
 Qualités judiciaire et organisationnelle des tribunaux
 Coûts des procédures judiciaires
 Autre

Veuillez préciser:

71) Existe-t-il des objectifs de performance pour chaque juge?

- Oui
 Non

72) Existe-t-il des objectifs de performance au niveau des tribunaux ?

- Oui
 Non

73) Veuillez préciser qui fixe ces objectifs:

- pouvoir exécutif (par exemple ministère de la Justice)

- pouvoir législatif
- pouvoir judiciaire (par exemple un Conseil supérieur de la Magistrature)
- autre

Veillez préciser

74) Veuillez préciser les principaux objectifs retenus :

75) Quelle est l'autorité chargée d'évaluer ces indicateurs de performances des tribunaux :

- le Conseil supérieur de la Magistrature
- le Ministère de la Justice
- un organe d'inspection
- la Cour Suprême
- un organe d'audit extérieur
- autre?

Autre, veuillez préciser :

76) Existe-t-il des standards de qualité (politiques de qualité d'organisation et/ou de qualité judiciaire) définis pour les tribunaux (existence d'un système qualité au sein du système judiciaire) ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

ACC. TO ART. 6 PAR. 2 & 3 OF LAW 3514/2006 'INSPECTORS DRAFT A DETAILED AND FULLY JUSTIFIED REPORT ON EVERY JUDICIAL FUNCTIONARY OF THEIR DISTRICT, IN WHICH THE FOLLOWING ARE EVALUATED: A) MORAL CONDUCT AND CHARACTER, B) SCIENTIFIC KNOWLEDGE, C) PERCEPTION AND SOUND JUDGEMENT, D) DILIGENCE, HARD WORK AND PROFESSIONAL (QUALITATIVE AND QUANTITATIVE) PERFORMANCE, E) THE CAPACITY IN THE AWARD OF JUSTICE, IN PHRASING DECISIONS AND IN ORGANIZING THE PROCEDURE AND F) THE JUDICIARY'S CONDUCT IN GENERAL AND PARTICULARLY DURING THE HEARING OF A CASE. WITH REGARD TO PUBLIC PROSECUTORS, INSTEAD OF THE STANDARDS REFERRED UNDER E), THEIR CAPACITY TO AWARD CRIMINAL JUSTICE, TO FORM PROPOSALS AND TO SPEAK ORALLY ARE ALSO ASSESSED. THE

EXISTING EVALUATION SYSTEM FOR THE JUDICIARY INCLUDES A SCALE FROM 1 (EXCELLENT) TO 6 (INADEQUATE).

77) Existe-t-il des personnels spécialisés dans les tribunaux responsables d'une politique de qualité et/ou de systèmes de qualité de la justice ?

- Oui
 Non

78) Existe-t-il un système permettant de mesurer le stock d'affaires en cours et de repérer les affaires non traitées dans un délai raisonnable :

- en matière civile ?
 en matière pénale ?
 en matière administrative ?

79) Disposez-vous d'un moyen de mesurer les temps morts durant les procédures judiciaires?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

80) Existe-t-il un système d'évaluation du fonctionnement des tribunaux basé sur un plan d'évaluation (calendrier de visites) convenu a priori ?

- Oui
 Non

Veuillez préciser (y compris en indiquant la fréquence de l'évaluation) :

THE REPORT OF THE HEAD OF INSPECTION

81) Existe-t-il un dispositif régulier de suivi et d'évaluation de l'activité du Ministère public ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

THE REPORT OF THE HEAD OF INSPECTION

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus
- les caractéristiques du système de suivi et d'évaluation des tribunaux

INSPECTORS DRAFT GENERAL REPORTS ON THE FUNCTIONING OF ALL COURTS AND PUBLIC PROSECUTORS' OFFICES IN THEIR DISTRICT AND PROPOSE ANY NECESSARY MEASURE FOR THE BALANCED FUNCTIONING OF THE SERVICE (ART.6 OF LAW 3514/2006). THEY ALSO DRAFT A DETAILED AND FULLY JUSTIFIED REPORT ON EVERY JUDICIAL FUNCTIONARY OF THEIR DISTRICT.

Veuillez indiquer les sources pour les questions 70, 71, 72 et 76

4. Procès équitable

4. 1. Principes

4. 1. 1. Principes généraux

82) Quel est le pourcentage de jugements de première instance en matière pénale dans lesquels le suspect n'est pas présent ou représenté par un professionnel (ex. avocat) durant l'audience? (jugements par défaut)

83) Existe-t-il une procédure permettant la récusation effective d'un juge si une partie estime qu'il n'est pas impartial ?

Oui

Non

Si possible, nombre de récusations qui ont abouti (en une année) :

VERY FEW

84) Veuillez préciser les données suivantes concernant le nombre d'affaires relatives à l'Article 6 de la Convention européenne des Droits de l'Homme (durée et non-exécution), pour l'année de référence :

	Affaires déclarées irrecevables par la Cour	Règlements amiables	Jugements constatant une violation	Jugements constatant une non violation
Procédures civiles - Article 6§1 (durée)	30	0	21	3
Procédures civiles - Article 6§1 (non exécution)	1	0	0	1
Procédures pénales - Article 6§1 (durée)	6	0	9	1

Veuillez indiquer les sources pour les questions 82 et 84

4. 2. Durée des procédures

4. 2. 1. Généralités

85) Existe-t-il des procédures spécifiques pour les affaires urgentes :

en matière civile ?

en matière pénale ?

en matière administrative ?

Si oui, veuillez préciser :

INTERIM PROCEEDINGS FOR CIVIL CASES.

IN CRIMINAL CASES, PROCEEDINGS FOR CRIMES CAUGHT IN THE VERY ACT.

INTERIM RELIEF FOR ADMINISTRATIVE CASES.

86) Existe-t-il des procédures simplifiées :

- en matière civile (petits litiges) ?
- en matière pénale (petites infractions) ?
- en matière administrative ?

Si oui, veuillez préciser (par exemple si une nouvelle loi sur les procédures simplifiées a été adoptée):

87) Les tribunaux et les avocats ont-ils la possibilité de conclure des accords sur les modalités de traitement des affaires (présentation des dossiers, fixation des délais pour conclure et des dates d'audience) ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

4. 2. 2. Affaires pénales, civiles et administratives

88) Nombre total d'affaires en 1ère instance (contentieuses et non contentieuses); (veuillez compléter le tableau)

	Affaires pendantes au 1 janvier 2006	Nouvelles d'affaires	Décisions au fond	Affaires pendantes au 31 décembre 2006
Nombre total d'affaires civiles, commerciales et administratives(1-7)				

1 Affaires civiles (et commerciales) contentieuses*				
2 Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses*				
3 Affaires relatives à l'exécution				
4 Affaires relatives au registre foncier**				
5 Affaires relatives au registre du commerce**				
6 Affaires administratives*				
7 Autres				
Nombre total d'affaires pénales (8+9)				
8 Affaires pénales (infractions graves)				
9 Petites infractions				

89) * Les affaires mentionnées aux catégories 3 à 5 (exécution, registre foncier, registre du commerce) sont exclues de ce total et doivent être présentées séparément dans le tableau. Les affaires mentionnées à la catégorie 6 (affaires administratives) sont exclues de ce total pour les pays disposant de tribunaux spécialisés ou d'unités spécialisées au sein des juridictions.

**** s'il y a lieu**

Remarque : pour les affaires pénales il peut y avoir une difficulté de classification entre affaires pénales graves et petites infractions. Certains pays peuvent connaître d'autres voies de traitement des petites infractions (par exemple par la procédure administrative). Veuillez indiquer, si possible, les catégories d'affaires reportées dans la catégorie affaires pénales (infractions graves) et les affaires à reporter dans la catégorie "petites infractions".

Explication

90) Nombre total d'affaires en 2ème instance (appel) (contentieuses et non contentieuses); (veuillez compléter le tableau)

	Affaires pendantes au 1 janvier 2006	Nouvelles d'affaires	Décisions au fond	Affaires pendantes au 31 décembre 2006
Nombre total d'affaires civiles, commerciales et administratives (1-7)				
1 Affaires civiles (et commerciales) contentieuses*				
2 Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses*				
3 Affaires relatives à l'exécution				
4 Affaires relatives au registre foncier**				
5 Affaires relatives au registre du commerce**				
6 Affaires administratives				
7 Autres				
Nombre total d'affaires pénales (8+9)				
8 Affaires pénales (infractions graves)				
9 Petites infractions				

91) Nombre total d'affaires au niveau des cours suprêmes (contentieuses et non contentieuses);**(veuillez compléter le tableau)**

	Affaires pendantes au 1 janvier 2006	Nouvelles d'affaires	Décisions au fond	Affaires pendantes au 31 décembre 2006
Nombre total d'affaires civiles, commerciales et administratives (1-7)				
1 Affaires civiles (et commerciales) contentieuses*				
2 Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses*				
3 Affaires relatives à l'exécution				
4 Affaires relatives au registre foncier**				
5 Affaires relatives au registre du commerce**				
6 Affaires administratives				
7 Autres				
Nombre total d'affaires pénales (8+9)				
8 Affaires pénales (infractions graves)				
9 Petites infractions				

92) Nombre d'affaires de divorces, licenciements, vols avec violence et homicides volontaires reçues et traitées par les tribunaux de 1ère instance (compléter le tableau)

	Affaires pendantes au 1er janvier 2006	Affaires nouvelles	Décisions	Affaires pendantes au 31 décembre 2006
Divorces				
Licenciements				
Vols avec violence				
Homicides volontaires				

93) Durée moyenne des procédures (à partir de la date de saisine du tribunal)

	% des décisions ayant fait l'objet d'un appel	% d'affaires pendantes de plus de 3 ans	1ère instance	2ème instance	Total de la procédure
Divorces					
Licenciements					
Vols avec violence					
Homicides volontaires					

94) Le cas échéant, veuillez préciser les procédures propres au divorce:

Divorce cases are resolved under the special procedure, as described in the Code of Civil Procedure (art. 592 and following). This means that the procedure in the special court panels is faster and simplified compared to the ordinary civil procedure.

95) Comment est calculé le délai de procédure pour les quatre catégories d'affaires ? (veuillez décrire la méthode de calcul)

Length of proceedings: there is not a consistent system for calculating the length of proceedings as a whole.

96) Veuillez décrire le rôle et les attributions du procureur dans la procédure pénale (plusieurs choix possibles):

- diriger ou superviser l'enquête policière
- faire des enquêtes
- quand cela est nécessaire, saisir le juge pour qu'il ordonne des mesures d'enquêtes
- porter une accusation
- soumettre l'affaire au tribunal
- proposer une peine au juge
- faire appel
- superviser la procédure d'exécution
- classer l'affaire sans suite, sans avoir une décision du tribunal
- clore l'affaire par une sanction ou une mesure imposée ou négociée sans décision d'un juge
- autre attribution significative

Veuillez préciser:

INTERIM PROCEEDINGS, WITH THE PUBLIC SECTOR AS LITIGANT, BODIES OF THE LOCAL MUNICIPALITY AND LEGAL ENTITIES GOVERNED BY THE STATE.

97) Le procureur a-t-il également un rôle dans les affaires civiles et/ou administratives ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

MOSTLY IN CASES OF FAMILY LAW AND INTERIM PROCEEDINGS AGAINST THE PUBLIC, BODIES OF THE LOCAL MUNICIPALITY AND LEGAL ENTITIES GOVERNED BY THE STATE.

98) Fonctions du procureur concernant les affaires pénales – veuillez compléter ce tableau :

	Reçues par le Procureur	Classées sans suite par le Procureur	Classées sans suite par le Procureur en	Classées sans suite par le Procureur	Terminées par une sanction ou par une	Portées par le Procureur devant
--	-------------------------	--------------------------------------	---	--------------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------

		parce que l'auteur de l'infraction n'a pas pu être identifié	raison d'une impossibilité de fait ou de droit	pour raison d'opportunité	mesure imposée ou négociée par le Procureur	les tribunaux
Nombre total d'affaires pénales de 1ère instance						

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus
- les caractéristiques de votre système concernant la durée des procédures et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années

Veillez indiquer les sources pour les questions 92 à 94 et question 98

5. Carrière des juges et procureurs

5. 1. Désignation et formation

5. 1. 1. Recrutement, nomination et promotion

99) Comment les juges sont-ils recrutés ?

- Par concours (par exemple après un diplôme universitaire en droit)
- Une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience juridique (par exemple des avocats)
- Une combinaison des deux
- Autres

Si autres, veuillez préciser :

100) Les juges sont-ils recrutés et nommés, initialement, en début de carrière, par :

- une instance composée seulement de juges ?
- une instance composée seulement de non juges
- une instance composée de juges et de non juges ?

101) La même instance est-elle compétente pour la promotion des juges ?

- Oui
- Non

Si non, veuillez préciser quelle instance est compétente pour la promotion des juges :
Highest Judicial Council

102) Quels critères et procédures sont utilisés pour promouvoir les juges ? (Veuillez préciser)

HIGHEST JUDICIAL COUNCIL. THE CRITERION IS THEIR PERFORMANCE.

103) Comment sont recrutés les procureurs ?

- Par concours (par exemple après un diplôme universitaire en droit)
- Une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience juridique (par exemple des avocats)
- Une combinaison des deux
- Autres

Si autres, veuillez préciser :

104) Les procureurs sont-ils recrutés et nommés, initialement en début de carrière, par :

- une instance composée seulement de procureurs ?
- une instance composée de seulement de non procureurs?
- une instance composée de procureurs et de non procureurs?

105) La même instance est-elle compétente pour la promotion des procureurs ?

- Oui
- Non

Si non, veuillez préciser quelle instance est compétente pour la promotion des procureurs
THE HIGHEST JUDICIAL COUNCIL.

106) Quels critères et procédures sont utilisés pour promouvoir les procureurs? (veuillez préciser)

THE HIGHEST JUDICIAL COUNCIL. THE CRITERION IS THEIR PERFORMANCE.

107) Le mandat est-il à durée indéterminée pour les juges?

- Oui
 Non

Existe-t-il des exceptions ? Veuillez préciser :

NO.

108) Le mandat est-il à durée indéterminée pour les procureurs ?

- Oui
 Non

Existe-t-il des exceptions ? Veuillez préciser :

NO.

109) Si non, qu'elle est la durée du mandat ?

Est-il renouvelable ?

pour les juges

oui, veuillez
préciser la
durée

pour les procureurs

oui, veuillez
préciser la
durée

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus

- les caractéristiques de votre système de sélection et de nomination des juges et des procureurs et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années

THE MANDATE IS FOR LIFE.

JUDGES ARE GRADUATES OF THE NATIONAL SCHOOL OF JUDGES.

5. 1. 2. Formation

110) Nature de la formation des juges.

Est-elle obligatoire?

- Formation initiale
 Formation continue générale

- Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)
- Formation continue pour des fonctions spécifiques (ex. présidence d'un tribunal)
- Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux

111) Fréquence de la formation des juges :

	Annuelle	Régulière	Occasionnelle
Formation initiale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation continue générale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Formation continue pour des fonctions spécialisées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Formation continue pour des fonctions spécifiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

112) Nature de la formation des procureurs. Est-elle obligatoire?

- Formation initiale
- Formation continue générale
- Formation continue spécialisée (ex. procureur spécialisé)
- Formation continue pour des fonctions spécifiques (ex. procureur général et/ou gestionnaires)
- Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux

113) Fréquence de la formation des procureurs :

	Annuelle	Régulière	Occasionnelle
Formation initiale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation continue générale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Formation continue spécialisée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Formation continue pour des fonctions spécifiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus
- des commentaires sur l'attention portée dans les curricula à la Convention européenne des Droits de l'Homme et à la jurisprudence de la Cour
- les caractéristiques de votre système de formation des juges et des procureurs et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années

5. 2. Exercice de la profession

5. 2. 1. Salaires

114) Salaires des juges et des procureurs (compléter le tableau)

	Salaire annuel brut (Euro)	Salaire annuel net (Euro)
Juge professionnel de 1ère instance au début de sa carrière	33226	28000
Juge de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours	73716	65000
Procureur au début de sa carrière	33226	28000
Procureur auprès de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours	73716	65000

115) Les juges et les procureurs bénéficient-ils des avantages suivants :

	Juges	Procureurs
Imposition réduite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Retraite spécifique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Logement de fonction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre avantage financier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

116) Si autre avantage financier, veuillez précisez :

117) Un juge peut-il cumuler son travail avec les autres professions suivantes :

	Oui rémunéré	Oui non rémunéré	Non
Enseignement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Recherche et publication	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Arbitrage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Consultant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fonction culturelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre fonction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

118) Si autre fonction, veuillez préciser

119) Un procureur peut-il cumuler son travail avec les autres professions suivantes :

Enseignement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Recherche et publication	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Arbitrage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Consultant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fonction culturelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre fonction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

120) Si autre fonction, veuillez préciser :

121) Des indemnités sont-elles accordées aux juges en fonction du respect d'objectifs quantitatifs de production de décisions ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

Veuillez indiquer la source pour la question 114

5. 2. 2. Procédures disciplinaires

122) Quelle autorité peut engager des procédures disciplinaires contre les juges et/ou les procureurs ? Veuillez préciser :

THE HEAD OF THE COURT OF APPEAL AND THE HEAD OF THE PROSECUTION OFFICE OF THE COURT OF APPEAL.

With regard to Q122, we would like our answer to be completed as follows: the competent authorities to initiate disciplinary proceedings against judges and/or prosecutors are:

- the Minister of Justice for all judges
- the Prosecutor of Cassation Court (High Court) and the Chief Inspector for all Judges and Prosecutors of civil and penal courts, except the members of Cassation Court
- the Chairmen of Courts of Appeal for judges under their authority
- the Prosecutors of Courts of Appeal for prosecutors under their authority
- the younger vice-president of the Council of State (High Administrative Court) for judges of administrative courts

123) Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des juges et des procureurs ? Veuillez préciser:

THE HIGHEST JUDICIAL COUNCIL.

Finally, concerning Q123, we would like our answer to be corrected as follows: the disciplinary jurisdiction is exercised by courts and disciplinary councils. Art. 91 of the Constitution provides for the High Disciplinary Council which is competent for high- ranking judges and prosecutors' disciplinary procedure

**124) Types de procédures disciplinaires et sanctions à l'encontre des juges et des procureurs :
nombre de procédures disciplinaires intentées**

	Juges	Procureurs
Nombre total (1+2+3+4)		
1. Faute déontologique		
2. Délit pénal		
3. Insuffisance professionnelle		
4. Autre		

**125) Types de procédures disciplinaires et sanctions à l'encontre des juges et des procureurs :
nombre de sanctions prononcées**

	Juges	Procureurs
Nombre total (total 1 à 9)		
1. Réprimande	14	5
2. Suspension	8	2
3. Révocation		
4. Amende	29	8
5. Diminution de salaire temporaire		
6. Rétrogradation de poste		
7. Mutation dans un autre tribunal géographiquement		
8. Démission	6	1
9. Autre	14	11

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus
- les caractéristiques de votre système de procédures disciplinaires pour les juges et les procureurs et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années

6. Avocats

6. 1. Statut de la profession

6. 1. 1. Profession

126) Nombre d'avocats exerçant dans votre pays

about 38.000

127) Ce chiffre inclut-il la catégorie « conseiller juridique » (« solicitor/in-house counsellor ») qui ne peut pas représenter en justice ?

- Oui
 Non

128) Nombre de conseillers juridiques

129) Les avocats ont-ils le monopole de la représentation en justice ?

- Affaires civiles*
 Affaires pénales - Défendeur*
 Affaires pénales - Victime*
 Affaires administratives*

*Le cas échéant, veuillez préciser si cela concerne tous les niveaux d'instance. En cas de non monopole, veuillez préciser les organismes ou personnes pouvant représenter les clients devant un tribunal (par exemple une ONG, membre de la famille, syndicat, etc....) et pour quelles affaires.

IT CONCERNS FIRST INSTANCE AND APPEAL.

130) La profession d'avocat est-elle organisée à travers :

- un barreau national ?
 un barreau régional ?
 un barreau local ?

Veuillez préciser :

LOCAL BARS IN GREECE.

Veillez indiquer la source pour la question 126

6. 1. 2. Formation

131) Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'avocat ?

- Oui
- Non

132) Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les avocats ?

- oui
- Non

133) La spécialisation dans certains domaines est-elle liée à certaines formations/à un certain niveau de diplôme/à certaines autorisations ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

6. 1. 3. Honoraires

134) Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur les honoraires prévisibles des avocats ?

- Oui
- Non

135) Les honoraires des avocats sont-ils :

- réglementés par la loi ?
- réglementés par le Barreau ?
- librement négociés ?

6. 2. Evaluation**6. 2. 1. Plaintes et sanctions****136) Des normes de qualité ont-elles été formulées pour les avocats ?**

- Oui
- Non

137) Si oui, qui est responsable de la formulation de ces normes de qualité:

- le Barreau ?
- le législateur ?
- autre ?

Veillez préciser (y compris une description des critères de qualité utilisés):

138) Existe-t-il une possibilité de déposer une plainte concernant :

- la prestation de l'avocat ?
- le montant des honoraires ?

Veillez préciser :

139) Quelle est l'autorité compétente pour traiter des procédures disciplinaires :

- le juge ?
- le ministère de la Justice ?
- une instance professionnelle ou autre ?

Veillez préciser :

THE BAR ASSOCIATION.

140) Procédures disciplinaires et sanctions à l'encontre des avocats:**Procédures disciplinaires initiées**

	Faute déontologique	Insuffisance professionnelle	Délit pénal	Autre
Nombre annuel	364	0	64	0

141) Procédures disciplinaires et sanctions à l'encontre des avocats :**Types de sanctions prononcées**

	Réprimande	Suspension	Révocation	Amende	Autre
Nombre annuel	12	70	2	12	0

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus
- les caractéristiques de votre système d'organisation du Barreau et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années

7. Modes alternatifs de règlement des litiges

7. 1. Médiation et autres formes de règlement des litiges

7. 1. 1. Médiation

142) Le cas échéant, veuillez préciser, par type d'affaires, l'organisation de la médiation judiciaire :

	Possibilité de médiation privée ou médiation annexée au tribunal	Médiateur privé	Instance publique	Juge	Procureur
Affaires civiles et commerciales	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Affaires familiales (ex: divorces)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Affaires administratives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Licenciements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Affaires pénales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

143) Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire lors des procédures de médiation ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez spécifier :

144) Pouvez-vous donner des informations sur les médiateurs accrédités ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez indiquer le nombre de médiateurs :

145) Pouvez-vous donner des informations sur le nombre total de procédures de médiation concernant :

- les affaires civiles ? oui, nombre :
- les affaires familiales ? oui, nombre :
- les affaires administratives ? oui, nombre :

les affaires de licenciements ?

oui,
nombre :

les affaires pénales ?

oui,
nombre :

Veillez indiquer la source pour la question 145

7. 1. 2. Autres formes de règlement des litiges

146) Pouvez-vous donner des informations sur les autres mesures alternatives de règlement des litiges (par ex. arbitrage) ? Veillez spécifier :

THERE ARE FEW CASES OF DISPUTE RESOLUTION, SUCH AS ARBITRATION.

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus
- les caractéristiques de votre système de modes alternatifs de règlements des litiges et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années

A JUDGE CAN BE AN ARBITRATOR.

8. Exécution des décisions de justice

8. 1. Exécution des décisions civiles

8. 1. 1. Fonctionnement

147) Nombre d'agents d'exécution

2119

148) Les agents d'exécution sont-ils :

- des juges ?
- des huissiers de justice exerçant en profession libérale ?
- des huissiers de justice attachés à une institution publique ?
- d'autres agents d'exécutions ?

Veuillez préciser leur statut :

COURT DECISIONS ARE ENFORCED BY COURT BAILIFF AND POLICE, AS WELL AS PUBLIC NOTARIES. ESPECIALLY FOR PUBLIC AUCTION AFTER SEIZURE, NOTARIES ARE RESPONSIBLE FOR THE ENFORCEMENT.

149) Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'agent d'exécution?

- Oui
- Non

150) La profession d'agent d'exécution est-elle organisée par :

- une instance nationale ?
- une instance régionale ?
- une instance locale ?

151) Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur le coût prévisible des frais d'exécution?

- Oui
- Non

152) Les frais d'exécution sont-ils :

- réglementés par la loi ?
 librement négociés ?

Veillez indiquer la source pour la question 147

MINISTRY OF JUSTICE.

8. 1. 2. Supervision**153) Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des agents d'exécution ?**

- Oui
 Non

154) Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les agents d'exécution :

- une instance professionnelle ?
 le juge ?
 le ministère de la Justice ?
 le procureur ?
 autre ?

Veillez préciser :

155) Des normes de qualité sont-elles formulées pour les agents d'exécution ?

- Oui
 Non

Si oui, quelle est l'autorité chargée de formuler ces normes de qualité et quels sont les critères de qualités utilisés?

156) Disposez-vous d'un mécanisme spécifique pour l'exécution des décisions de justice rendues contre des autorités publiques, y compris pour assurer le suivi de cette exécution?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

ACC. TO ART.2 OF LAW 3068/2002 'THE COMPETENCE FOR TAKING THE MEASURES PROVIDED FOR IN ART. 3 OF THE PRESENT LAW, FOR THE COMPLIANCE OF THE PUBLIC ADMINISTRATION WITH JUDICIAL DECISIONS IS GRANTED TO A THREE MEMBER COUNCIL: A) TO THE SPECIAL HIGHEST COURT FOR ITS DECISIONS, B)TO THE COUNCIL OF STATE FOR ITS DECISIONS AS WELL AS FOR DECISIONS OF THE ORDINARY ADMINISTRATIVE COURTS AND ANY OTHER SPECIAL COURT, C)THE SUPREME COURT, FOR DECISIONS OF THE CIVIL AND CRIMINAL COURTS OF ALL DEGREES AND D) THE COURT OF AUDITORS FOR ITS DECISIONS.

Veuillez indiquer les sources pour les questions 155 et 156

8. 1. 3. Plaintes et sanctions

157) Quelles sont les principales plaintes des usagers concernant les procédures d'exécution ? (Veuillez n'en indiquer que 3 au maximum)

- absence de toute exécution ?
 non exécution des décisions judiciaires rendues contre des autorités publiques?
 manque d'information ?
 durée excessive ?
 pratiques illégales ?
 supervision insuffisante ?
 coût excessif ?
 autre ?

Veuillez préciser:

158) Votre pays a-t-il préparé ou adopté des mesures concrètes pour changer la situation concernant l'exécution des décisions de justice – en particulier les décisions rendues contre les autorités publiques?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

WITH LAW 3068/2002 ON THE COMPLIANCE OF THE PUBLIC ADMINISTRATION WITH JUDICIAL DECISIONS, COMPULSORY ENFORCEMENT AGAINST THE PUBLIC SECTOR IS PROVIDED FOR, AS WELL AS A FINANCIAL PENALTY AGAINST AN AUTHORITY, TO THE BENEFIT OF THE INDIVIDUAL FOR NON ENFORCEMENT OR INEFFICIENT ENFORCEMENT OF JUDICIAL DECISIONS.

159) Existe-t-il un système mesurant la durée des procédures d'exécution :

- pour les affaires civiles ?
 pour les affaires administratives ?

160) Pour un jugement concernant un recouvrement de créances, pouvez-vous estimer le délai de notification aux parties habitant dans la ville du siège de la juridiction :

- entre 1 et 5 jours ?
 entre 6 et 10 jours ?
 entre 11 et 30 jours ?
 plus ?

Veuillez préciser :

MORE THAN 30 DAYS

161) Procédures disciplinaires initiées à l'encontre des agents d'exécution:

- | | |
|------------------------------|--|
| Faute déontologique | <input checked="" type="checkbox"/> oui,
nombre : |
| Insuffisance professionnelle | <input checked="" type="checkbox"/> oui,
nombre : |
| Délit pénal | <input checked="" type="checkbox"/> oui,
nombre : |
| Autre | <input type="checkbox"/> oui,
nombre : |

162) Sanctions prononcées à l'encontre des agents d'exécution :

Réprimande	<input checked="" type="checkbox"/> oui, nombre :	
Suspension	<input checked="" type="checkbox"/> oui, nombre :	
Révocation	<input checked="" type="checkbox"/> oui, nombre :	TWO
Amende	<input checked="" type="checkbox"/> oui, nombre :	
Autre	<input type="checkbox"/> oui, nombre :	

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus

- les caractéristiques de votre système d'exécution des décisions civiles et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années

Veillez indiquer les sources pour les questions 157 et 160

8. 2. Exécution des décisions pénales

8. 2. 1. Fonctionnement

163) Existe-t-il un juge chargé spécifiquement de l'exécution ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser ses fonctions et compétences (ex. fonctions d'initiative ou de contrôle).

Si non, veuillez préciser quelle autorité est compétente pour l'exécution des jugements (par ex: procureur).

THE SAME ANSWER AS IN QUESTION 156. THE THREE MEMBER COUNCIL CAN APPOINT A JUDGE AT THE COURT OF APPEAL WHO IS AUTHORIZED TO FORMULATE EX OFFICIO OPINIONS AND TO PROVIDE THE NECESSARY ASSISTANCE WITH REGARD TO THE ADVISABLE COMPLIANCE WITH THE DECISION, TO THE AUTHORITY WITH THE OBLIGATION TO COMPLY (ART.3 PAR. 2 OF LAW 3068/02).

164) En matière d'amendes prononcées par une juridiction pénale, existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement effectif ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus**
- les caractéristiques de votre système d'exécution des décisions pénales et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années**

9. Notaires

9. 1. Statut

9. 1. 1. Fonctionnement

165) Existe-t-il des notaires dans votre pays ? Si non, allez à la question 170.

- Oui
 Non

166) Les notaires ont-ils un statut :

privé (sans contrôle par une autorité publique)?

oui,
nombre :

de profession libérale réglementée par les pouvoirs publics?

oui,
nombre :

A NOTARY IS APPOINTED
AS UNPAID PUBLIC CLERK

public ?

oui,
nombre :

autre ?

oui,
nombre et
précisez :

167) Le notaire exerce-t-il une fonction :

- dans le cadre de la procédure civile ?
 dans le domaine du conseil juridique ?
 pour authentifier les actes/certificats ?
 autre ?

Veillez préciser :

NOTARIES HAVE DUTIES IN THE FIELD OF LEGAL ADVICE ONLY WITHIN THEIR EXCLUSIVE COMPETENCIES, THEY CAN AUTHENTICATE LEGAL DEEDS ONLY IN THE CASES DEFINED BY LAW. OTHER DUTIES INCLUDE ESTABLISHMENT OF SA AND COMPANY OF LIMITED RESPONSIBILITY AND PROCEDURE OF COMPULSORY AUCTIONS.

Veillez indiquer la source pour la question 166

MINISTRY OF JUSTICE.

9. 1. 2. Supervision

168) Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des notaires ?

- Oui
- Non

169) Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler notaires :

- une instance professionnelle ?
- le juge ?
- le ministère de la Justice ?
- le procureur ?
- autre ?

Veillez préciser :

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus

- les caractéristiques de votre système notarial et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années

10. Fonctionnement de la justice

10. 1. Réformes envisagées

10. 1. 1. Réformes

170) Pouvez-vous fournir des informations relatives au débat actuel dans votre pays en ce qui concerne le fonctionnement de la justice ? Des réformes sont-elles envisagées ? (par exemple modification de la législation, modification dans la structure judiciaire, programme d'innovation, etc. ...) Si oui, veuillez préciser.

1. PROFESSIONAL EDUCATION OF NEW FUNCTIONARIES ENTERING THE BODY AND LIFE TIME EDUCATION FOR JUDGES AND PROSECUTORS.
2. ESTABLISHMENT OF A DATABASE IN COURTS WITH A RECORD OF JUDICIAL DECISIONS.
3. SPECIFIC EDUCATION OF JUDGES AND PROSECUTORS. THE TRAINING OF JUDGES AND PROSECUTORS INCLUDES THE INTRODUCTION OF COURSES, CONCERNING TRAFFICKING IN HUMAN BEINGS IN THE CURRICULUM OF THE NATIONAL SCHOOL OF JUDGES AND THE ORGANIZATION OF TRAINING SEMINARS FOR THEM, WHICH ARE HELD EVERY YEAR IN KOMOTINI, NORTHERN GREECE.
4. A DRAFT LAW HAS BEEN PREPARED BY THE MINISTRY OF JUSTICE ON THE ACCELERATION OF THE ADMINISTRATIVE TRIAL.